

Image not found or type unknown



Saisie immobilière suite à liquidation société

Par **nadinedug**, le **04/10/2008** à **17:35**

la banque doit saisir la maison de ma maman, peut-elle la mettre dehors vu que maman a 77ans et qu'elle est handicapée?

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008** à **23:16**

Pour quels motifs cette saisie doit-elle se faire ? Y a-t-il une décision judiciaire demandant cette saisie ?

Par **nadinedug**, le **05/10/2008** à **07:35**

merci de votre attention tisuisse, oui il y a décision de justice comme quoi ns devons honorer le découvert qu'elle ns accordait. Et comme la maison de maman était notre caution solidaire le couperet tombe. Le problème est que maman vu son état de santé ne supportera pas le départ de sa maison je crains. Elle se laissera mourir. L'idéal serait que la banque accepte de laisser maman chez elle jusqu'à son décès, ensuite aucun problème. j'ai vraiment besoin de votre aide car l'avoca que j'avais à nouméa ne m'aide pas sur ce plan. Dans l'attente de vous lire
Nadinedug